



UNION INTERPARLEMENTAIRE
120^{ème} Assemblée et réunions connexes
Addis-Abeba (Ethiopie), 5 - 10 avril 2009



Assemblée
Point 2

A/120/2-P.8
5 avril 2009

**EXAMEN DE DEMANDES EVENTUELLES D'INSCRIPTION
D'UN POINT D'URGENCE A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE**

**Demande d'inscription d'un point d'urgence à
l'ordre du jour de la 120^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire
présentée par la délégation du Canada, au nom du Groupe des Douze Plus**

En date du 5 avril 2009, le Secrétaire général a reçu de la délégation du Canada, au nom du Groupe des Douze Plus, une demande d'inscription à l'ordre du jour de la 120^{ème} Assemblée d'un point d'urgence intitulé :

"Comment donner suite à l'accord du G20 visant à atténuer l'impact social et politique de la crise économique mondiale sur les populations les plus vulnérables : le rôle des parlements ".

Les délégués à la 120^{ème} Assemblée trouveront en annexe le texte de la communication par laquelle cette demande a été présentée (Annexe I), ainsi qu'un mémoire explicatif (Annexe II) et un projet de résolution (Annexe III) à l'appui.

La 120^{ème} Assemblée sera appelée à se prononcer sur la demande de la délégation du Canada, au nom du Groupe des Douze Plus, le lundi 6 avril 2009.

Aux termes de l'Article 11.1 du Règlement de l'Assemblée, "tout Membre de l'Union peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Pareille demande doit être accompagnée d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution qui définissent clairement la portée du sujet visé par la demande. Le Secrétariat communique d'urgence à tous les Membres la demande et les documents qui l'accompagnent".

De plus, l'Article 11.2 du Règlement de l'Assemblée dispose que :

- a) une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur un événement majeur de portée internationale sur lequel il paraît nécessaire que l'UIP prenne position. Pour être acceptée, pareille demande doit obtenir en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés;
- b) l'Assemblée ne peut inscrire à son ordre du jour qu'un seul point d'urgence. Si plusieurs demandes obtiennent la majorité requise, celle ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages positifs est acceptée;
- c) les auteurs d'au moins deux demandes d'inscription d'un point d'urgence peuvent regrouper leurs propositions de manière à n'en présenter qu'une, pour autant que les propositions initiales portent sur le même sujet;
- d) le sujet d'une proposition retirée par ses auteurs ou rejetée par l'Assemblée ne peut figurer dans le projet de résolution concernant le point d'urgence, à moins d'être précisément mentionné dans la demande et dans le titre du sujet adopté par l'Assemblée.

**COMMUNICATION ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
SECRETAIRE DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE CANADIEN**

Addis-Abeba, le 5 avril 2009

Monsieur le Secrétaire général,

Le Groupe interparlementaire canadien propose l'inscription à l'ordre du jour de la 120^{ème} Assemblée de l'UIP le point d'urgence révisé ci-après. Cette proposition a reçu le soutien unanime du Groupe des Douze Plus :

"Comment donner suite à l'accord du G20 visant à atténuer l'impact social et politique de la crise économique mondiale sur les populations les plus vulnérables : le rôle des parlements ".

Vous trouverez ci-joint un mémoire explicatif et un projet de résolution sur le sujet proposé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma haute considération.

(Signé)

Mark D'AMORE
Secrétaire du Groupe
Interparlementaire canadien

COMMENT DONNER SUITE A L'ACCORD DU G20 VISANT A ATTENUER L'IMPACT SOCIAL ET POLITIQUE DE LA CRISE ECONOMIQUE MONDIALE SUR LES POPULATIONS LES PLUS VULNERABLES : LE ROLE DES PARLEMENTS

***Mémoire explicatif présenté par le Groupe interparlementaire canadien,
au nom du Groupe des Douze Plus***

Ce qui a d'abord été un problème du secteur hypothécaire aux Etats-Unis est devenu une crise financière mondiale.

La crise financière mondiale a mis en lumière la nécessité pour les pays d'examiner certaines questions importantes, notamment la réglementation du système financier parmi nombre d'autres.

S'il est vrai que la crise a des effets néfastes sur les particuliers et les entreprises dans bon nombre de pays, son impact sur les populations des pays en développement doit être considéré comme une priorité particulièrement urgente.

Le Fonds monétaire international (FMI) a indiqué que la reprise mondiale n'est pas attendue avant 2010, même si les pays prennent des mesures correctives pour lutter contre la récession.

Le FMI a aussi précisé que, bien que la plupart des pays à faible revenu aient échappé aux premières manifestations de la crise mondiale, ils sont maintenant frappés de plein fouet, principalement à cause des répercussions sur leur commerce de biens en raison de la réduction de la demande dans les pays développés de biens importés des pays en développement.

La Banque mondiale a indiqué que plusieurs pays, dont 17 des pays du G-20 qui ont signé en novembre 2008 une promesse d'éviter des mesures protectionnistes, ont mis en œuvre 47 mesures qui limitent les échanges commerciaux aux dépens d'autres pays.

La crise financière mondiale touche les pays développés de diverses façons : baisse des exportations, réduction du crédit disponible et accroissement de son coût, baisse de l'investissement direct à l'étranger et réduction de l'aide étrangère.

Ces répercussions compromettent la capacité des pays développés de fournir les soutiens nécessaires.

Le ralentissement économique mondial entraîne une augmentation de la pauvreté. Chaque baisse d'un pour cent de la croissance économique mondiale pourrait signifier que 20 millions de personnes de plus vivent dans la pauvreté.

Diverses mesures ont été suggérées pour aider à résoudre la crise économique mondiale actuelle, et elles devraient être prises en considération par les législateurs agissant ensemble, dans un but commun. Il faudrait en particulier examiner les mesures suivantes, entre autres une plus grande transparence quant aux nouvelles restrictions au commerce et une analyse de leurs effets; un renouvellement de l'engagement d'éviter les mesures protectionnistes; des progrès dans les négociations de la ronde de Doha de l'Organisation mondiale du commerce; une aide accrue pour les pays en développement; l'élaboration de politiques qui favorisent la croissance économique mondiale et l'allègement de la pauvreté.

COMMENT DONNER SUITE A L'ACCORD DU G20 VISANT A ATTENUER L'IMPACT SOCIAL ET POLITIQUE DE LA CRISE ECONOMIQUE MONDIALE SUR LES POPULATIONS LES PLUS VULNERABLES : LE ROLE DES PARLEMENTS

***Projet de résolution présenté par le Groupe interparlementaire du CANADA,
au nom du Groupe des DOUZE PLUS***

La 120^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) *étant donné* les conséquences de la crise financière mondiale et ses répercussions néfastes sur l'économie mondiale, en particulier dans les pays en développement,
- 2) *notant* la récente indication du Fonds monétaire international que la reprise mondiale n'est pas attendue avant 2010 même si les pays ont adopté les politiques voulues pour lutter contre la récession,
- 3) *étant donné* l'autre indication du Fonds monétaire international que la plupart des pays à faible revenu ont échappé aux premières manifestations de la crise mondiale mais sont maintenant frappés de plein fouet,
- 4) *reconnaissant* l'annonce de la Banque mondiale que des pays, dont 17 des pays du G-20 qui ont signé en novembre 2008 l'engagement d'éviter les mesures protectionnistes, ont mis en œuvre 47 mesures qui limitent les échanges commerciaux aux dépens d'autres pays,
- 5) *compte tenu* d'une autre indication de la Banque mondiale que chaque perte de 1 pour cent de la croissance économique mondiale pourrait entraîner 20 millions de personnes de plus vers la pauvreté,
- 6) *consciente* de la conjoncture que les dirigeants mondiaux sont susceptibles de prolonger de 12 mois leur engagement de novembre 2008 d'éviter les mesures protectionnistes,
- 7) *étant donné* l'importance du rôle des Parlements en matière de coopération avec les gouvernements nationaux afin d'essayer de réduire les effets défavorables de la crise financière mondiale sur les plus vulnérables du monde,
- 8) *consciente* des responsabilités communes et distinctes de tous les pays pour ce qui est d'aborder la crise financière mondiale à des fins humanitaires et autres,
- 9) *reconnaissant* la nécessité d'établir un système économique mondial qui est stable, juste et sûr,
- 10) *consciente* de l'interdépendance des économies nationales et des systèmes économiques mondiaux,
- 11) *préoccupée* par le fait que la crise financière mondiale provoque chez les pays développés la réduction des exportations, la baisse du crédit disponible et l'augmentation de son coût, l'affaiblissement de l'investissement direct à l'étranger et de l'aide étrangère, et d'autres effets,

1. *demande instamment* aux parlementaires et aux comités parlementaires compétents d'examiner des façons d'atténuer les effets délétères de la crise financière mondiale, particulièrement dans les pays en développement;
2. *invite* les parlements nationaux à assurer une réglementation efficace des systèmes financiers afin d'éviter à l'avenir des difficultés financières de même nature et de même ampleur;
3. *prie* les gouvernements des pays développés d'assumer une juste responsabilité à l'égard des pays en développement, particulièrement dans l'élaboration de stratégies visant la crise financière mondiale;
4. *demande* une action urgente à l'égard de la crise financière mondiale à la réunion de l'Union interparlementaire qui aura lieu à Genève en mai 2009.